

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

Etaient présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

Etaient absents représentés : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

Etaient excusés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

Lors de ce vote, la Présidente Mme DE ROFFIGNAC s'est retirée et le conseil a élu M. Jean PROU, doyen de l'assemblée, comme Président de séance.

Membres en exercice : 16

Pour : 10

Membres présents : 10

Contre : 0

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Délibération N°2022-02-16
Approbation du Compte Administratif 2021 pour le Budget Annexe
CORDOUAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Vu le projet de compte administratif présenté aux délégués ;

Considérant que le compte administratif présenté est conforme aux comptes de gestion de la comptable assignataire ;

Après discussion et à l'unanimité, il est décidé :

Article unique : d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe CORDOUAN ainsi:

FONCTIONNEMENT

Dépenses : - 482 185.10€
Recettes : + 568 656.82 €
Résultat de l'exercice: + 86 471.72 €

Résultat de l'exercice: + 86 471.72 €

Résultat reporté 2020 : +

104 636.77 €

Part affectée en réserve R1068- 4095.47 €

Résultat de clôture 2021 : +

187 013.02 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : - 7 360.24 €
Recettes : + 19 504.66 €
Résultat de l'exercice : + 12 144.42 €

Résultat de l'exercice: + 12 144.42 €

Résultat reporté 2020 : + 531.25 €

Résultat de clôture 2021 : +

12 675.67 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022.

La Présidente
Françoise DE ROFFIGNAC
SMIDDEST

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU PROCES
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 033-253306310-20220323-2022_02_16-BF

